RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COLLECTIVITÉ
DE SAINT-BARTHÉLEMY

Marché de travaux : Aménagement de la voie territoriale n°212 Anse des Cayes - Anse des Lézards

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du code de la commande publique.

ANNONCE LEGALE

Maître d'ouvrage :

COLLECTIVITE DE SAINT BARTHELEMY
GUSTAVIA
97133 SAINT BARTHELEMY

Conducteur d'opération :

Direction des Services Techniques
Collectivité de Saint-Barthélemy
Gustavia
97133 SAINT BARTHELEMY

B.P. 113 - Gustavia - 97133 SAINT-BARTHELEMY CEDEX - Tel. 05 90 29-80-40

Pouvoir adjudicateur :
Désignation :
Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy
BP113
La Pointe Gustavia
97098 Saint-Barthélemy
Téléphone : 05.90.29.80.40
E-Mail : commande.publique@comstbarth.fr
Statut : Collectivité d'Outre-Mer
Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :
Aménagement de la voie territoriale n°212 Anse des Cayes - Anse des Lézards - Aménagement de la voie territoriale n°212 Anse des Cayes - Anse des Lézards

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) à tranches optionnelles

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :
Voie territoriale n°212 Anse des cayes - Anse des Lézards

Code NUTS : FRY1

CPV global à la consultation
CPV principal : 45000000-7

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marché unique.

Les prestations font l'objet de 2 tranches :
Tranche ferme : Anse des Cayes
Tranche optionnelle : Anse des Lézards

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée prévisionnelle de 12 mois.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5% Cette retenue de garantie ne peut être remplacée que par une garantie à première demande.

Avance : L'option retenue pour le calcul de l'avance forfaitaire est l'option B du CCAG-Travaux.

Le pourcentage d'avance accordé – hors pourcentage prévu à l'article R.2191-7 du Code de la commande publique, est de 15 %.

Le montant de l'avance est calculé comme suit :
- Si la durée du marché est inférieure ou égale à douze (12) mois : en appliquant le pourcentage figurant ci-dessus au montant initial toutes taxes comprises du marché ou de la (les) tranche(s) affermie(s).
- Si la durée du marché est supérieure à douze (12) mois : en appliquant le pourcentage figurant ci-dessus à une somme égale à douze (12) fois le montant initial toutes taxes comprises du marché ou de la (les) tranche(s) affermie(s), divisé par cette sa exprimée en mois.

Le montant de l'avance ne peut être affecté par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix.

Le paiement de l'avance est subordonné à la production de la garantie à première demande portant sur l'intégralité de l'avance prévue au code de la commande publique engageant le titulaire à rembourser, s'il y a lieu, le montant de l'avance consentie.
A compter de la production de cette garantie, le paiement de l'avance intervient dans un délai maximum de 30 jours.

Si la garantie à première demande n'est pas fournie avant le démarrage des prestations, alors le titulaire se verra refuser l'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :https://dume.chorus-pro.gouv.fr/).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

B.P. 113 - Gustavia - 97133 SAINT-BARTHELEMY CEDEX - Tel. 05 90 29-80-40

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Mention des références travaux sur une période de 5 ans.
- Fournir les tests d'aptitudes pour le personnel intervenant à proximité des réseaux enterrés (A.I.P.R.) : à fournir en annexe du mémoire technique.

Procédure : MAPA ouvert

Visite sur site
Chaque candidat est invité à se rendre sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux ou les locaux où les prestations doivent se dérouler.

Critères d'attribution
Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points :

1. Critère **Valeur technique de l'offre** pondéré à 50 sur 100 points.

2. Critère **Prix des prestations** pondéré à 50 sur 100 points.

Renseignements d'ordre administratif :
Numéro de référence du marché : 25MA17
La présente consultation est une consultation initiale.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/07/2025
Date limite de réception des offres : 02/09/2025 à 12:00 (Heure de Saint-Barthélemy)
Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE
Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur :
https://www.marches-securises.fr

Modalités essentielles de financement et de paiement :
Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.
Règlement par mandat administratif.
Modalités de financement des prestations : Sur fonds propres.

Avis périodique :
Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Informations sur les options : Il est rappelé que la tranche optionnelle ne fera pas l'objet d'une indemnité de dédit en cas de non-affermissement ni d'une indemnité d'attente. Le délai d'affermissement de la tranche optionnelle est précisé à l'acte d'engagement.

B.P. 113 - Gustavia - 97133 SAINT-BARTHELEMY CEDEX - Tel. 05 90 29-80-40

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Saint-Barthélemy

Service pour renseignements sur recours
Greffe du Tribunal Administratif de Saint-Barthélemy
6, rue Victor Hughes
97100 BASSE-TERRE
Tél : 05 90 81 45 38
Fax : 05 90 81 96 70
Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr
Adresse Internet (URL) : http://saint-barthelemy.tribunal-administratif.fr

Conditions de remise des candidatures
Les candidatures ou offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures ou offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des candidatures ou offres sera ouverte.
Les candidatures ou offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

• Par transmission électronique à l'adresse :
https://marches-securises.fr
• La présentation sur un support physique se fait soit par :
- L'envoi par voie postale (lettre recommandée avec accusé réception),
- La remise contre récépissé, à l'adresse suivante :

Service de la Commande Publique
La Pointe - Gustavia
BP 113
97098 SAINT-BARTHÉLEMY Cedex

Sous pli cacheté portant les mentions :
« Offre pour : Marché de travaux Aménagement de la VT212 à Anse des Cayes
Anse des Lézards - NE PAS OUVRIR »

Les offres devront parvenir à destination avant le 26/08/2025 à 12:00 (heure Saint-Barthélemy)

Signature des documents transmis par le candidat
Pas d'obligation de signature électronique.

Autres Informations
Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy/Services Techniques Territoriaux/Pôle Voirie
Correspondant : David BONNET / Jonathan QUESTEL
Adresse : Hôtel de la collectivité
BP113
97098 Saint-Barthélemy
Tél : 05.90.29.80.37
Courriel : voiries@comstbarth.fr
Horaires d'ouvertures : 7h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 sauf le mercredi 7h30 - 12h30, fermé samedi et dimanche